

La sécurité routière

Les objectifs nationaux pour la sécurité routière sont ambitieux : compter moins de 2 000 tués en 2020, contre 3 268 en 2013.



Le contrat local de Sécurité Routière de Brest métropole s'appuie, entre autres, sur les enjeux définis dans le [Document Général d'Orientations pour la Sécurité Routière](#) (DGO 2013-2017) du département du Finistère. Ce document établi, pour cinq ans, a pour finalité de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique à mener dans le département pour réduire l'insécurité routière.

Pour améliorer la sécurité routière, Brest métropole intervient sur deux axes principaux :

- > l'aménagement des espaces urbains pour favoriser la cohabitation entre les différents usages, en s'appuyant sur le bilan des accidents réalisé annuellement pour identifier les emplacements posant des questions réelles de sécurité
- > la prévention, en particulier par la formation des jeunes et adolescents, en aidant les enseignants à définir et mener des projets pédagogiques dans le domaine de la sécurité routière.

Le bilan des accidents

Brest métropole établit chaque année un bilan de l'accidentologie suivant la méthode suivante :

- > 1ère étape : collecte mensuelle des accidents auprès de la brigade Accidents du commissariat de Brest et des gendarmeries
- > 2ème étape : saisie des données dans le logiciel « Accidents » (base de données créée en 1983, logiciel développé par l'INRS)

- developee en interne)
- > 3ème étape: établissement du bilan annuel et de bilans thématiques

Ces analyses permettent d'orienter la politique locale de sécurité routière et d'en assurer l'évaluation.

L'analyse macroscopique des données depuis 1983 met en évidence cinq périodes :

- > **1984-1991** : baisse de 40 % des accidents. Résultats obtenus par la mise en œuvre de mesures nationales et, au niveau local, par des aménagements de sécurité réalisés sur la voirie et une diminution des déplacements à cyclomoteur, mode particulièrement vulnérable.
- > **1991- 2001** : stagnation du nombre des accidents . La politique de l'Etat met davantage l'accent sur les campagnes de sensibilisation, au détriment des aménagements des points noirs. La politique locale s'adapte à ces nouvelles orientations, les aménagements d'infrastructures sont moins nombreux sur cette période. Par ailleurs, on assiste à l'augmentation sensible des déplacements à scooter dont l'accidentalité double.
- > **2001- 2009** : baisse de 60 % des accidents, qui s'explique par une politique nationale de lutte contre les excès de vitesses (les premiers radars) relayée au niveau local, par la reprise de la politique d'aménagements de « points noirs », par les travaux du tramway et par la mise en place au niveau local de formations renforcées à la conduite des cyclomoteurs.
- > **2010 - 2016** : la courbe de l'accidentologie atteint un palier avec des niveaux les plus bas depuis 1983 (entre 175 et 199 accidents/an)
- > **2017-2019** : après une forte augmentation des accidents en 2017 (234 accidents soit +36% par rapport à 2016) qui s'explique en partie par l'harmonisation des recueils de données entre Police et Gendarmeries (les accidents avec blessés non hospitalisés sont désormais tous comptabilisés) , une stabilisation en 2018, on note une légère baisse en 2019 des accidents (214 accidents soit -6% par rapport à 2018) et une baisse des victimes graves après 5 années de hausse (64 en 2019 contre 81 en 2018 mais 46 en 2013) . Ces tendances favorables qui restent à consolider, peuvent s'expliquer par une politique d'aménagement volontariste (extension des Zones 30, aménagement de points noirs), et une étroite collaboration avec les services de Police en ce qui concerne la politique de prévention/contrôles.

Publications

<p>□</p> <p>RAPPORT</p> <p>Bilan des accidents 2019</p> <p>mai 2019</p> <hr/> <p>▶ TÉLÉCHARGER (10,10MO)</p>	<p>□</p> <p>RAPPORT</p> <p>Bilan des accidents 2018</p> <p>mai 2019</p> <hr/> <p>▶ TÉLÉCHARGER (14,59MO)</p>	<p>□</p> <p>RAPPORT</p> <p>Bilan des accidents 2017</p> <p>février 2018</p> <hr/> <p>▶ TÉLÉCHARGER (1,71MO)</p>
---	---	--

◀ 1 2 ▶

Contact

Direction des mobilités

24 rue Coat-ar-Guéven
CS 73826
29238 Brest cedex 2

☎ 02 98 33 50 50

@ mobilites@brest-metropole.fr

COMMENTAIRES

Vous aussi, commentez cet article

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Saisir votre commentaire

 EFFACER

 ENVOYER

Dernière mise à jour le : **18 novembre 2020**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30